



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2016-04007

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2016

Sommaire

Préfecture - Direction pilotage politiques interministérielles

37-2016-04-01-005 - DDFIP - décision de délégation de pouvoirs (2 pages)

Page 3

Préfecture - Direction pilotage politiques
interministérielles

37-2016-04-01-005

DDFIP - décision de délégation de pouvoirs

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussigné, Chantal DEBLAIS, Comptable publique de la PAIERIE DEPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE, déclare déléguer tout ou partie de mes pouvoirs dans les termes, sous les distinctions et modalités ci-après énoncés avec effet à partir du 1er Avril 2016

à :

Mme Béatrice GODDE, M. Cyrille CAIRON, Mesdames Christelle LATHIERE-LAVERGNE, Marie-Christine BORNET, Sylvie BAUDUSSEAU, M. Bertrand FERRE qui reçoivent délégation générale et Mme Catherine MIGNOT, M. Tony PEIGNE, bénéficiaires de délégations spéciales.

I – DELEGATIONS GENERALES :

Je constitue pour mes mandataires généraux et spéciaux aux effets ci-après :

Signature et paraphe de
Mme Béatrice GODDE

Signature et paraphe de
M, Cyrille CAIRON

1° Mme Béatrice GODDE, Inspectrice des Finances Publiques, demeurant 15 impasse Jacques Maurice Ballan Miré (37), et M. Cyrille CAIRON, Inspecteur des finances publiques, demeurant 8 rue de Bel Air à Saint Avertin (37), auquel je donne pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la Paierie Départementale d'Indre-et-Loire, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandés par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'Administration des Postes pour toute opération, d'effectuer les déclarations de créances et d'agir en justice. En conséquence, je lui donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Paierie Départementale d'Indre-et-Loire, entendant ainsi transmettre à Mme Béatrice GODDE et M. Cyrille CAIRON tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés. Prendre l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Signature et paraphe de
Mme Christelle LATHIERE

2° Mme Christelle LATHIERE-LAVERGNE, Contrôleuse principale des Finances Publiques, demeurant à Luynes, 16 impasse des Glycines (37), reçoit de semblables pouvoirs à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de Mme Béatrice GODDE et de M. Cyrille CAIRON (1°) et du ou des délégués précédents, sans que cette clause puisse être opposable aux tiers.

Signature et paraphe de
Mme Marie-Christine BORNET

3° Mme Marie-Christine BORNET, Contrôleuse principale des Finances Publiques, demeurant à Faverolles (41) 23 route de la Clémencerie, reçoit de semblables pouvoirs à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de Mme Béatrice GODDE et de M. Cyrille CAIRON (1°) et du ou des délégués précédents, sans que cette clause puisse être opposable aux tiers.

Signature et paraphe de
Mme Sylvie BAUDUSSEAU

4° Mme Sylvie BAUDUSSEAU, Contrôleuse principale des Finances Publiques, demeurant 3 rue Mirabeau à Tours (37) reçoit de semblables pouvoirs à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de Mme Béatrice GODDE et de M. Cyrille CAIRON (1°) et du ou des délégués précédents, sans que cette clause puisse être opposable aux tiers.

Signature et paraphe de
M. Bertrand FERRE

5° M. Bertrand FERRE, Contrôleur principal des Finances Publiques de 1ère classe, demeurant à Tours 3 rue Arago (37) reçoit de semblables pouvoirs à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de Mme Béatrice GODDE et de M. Cyrille CAIRON (1°) et du ou des délégués précédents, sans que cette clause puisse être opposable aux tiers.

II) DELEGATIONS SPECIALES :

Signature et paraphe de
Mme Catherine MIGNOT

1° Mme Catherine MIGNOT, Contrôleuse principale des Finances Publiques, demeurant à Ballan Miré, 35 bd des Prés (37) est habilitée à signer les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts de fonds et de valeurs, les déclarations de consignation, les assignations sur les postes comptables du département et hors département de ordres de paiement, les avis de visa divers, les chèques sur le Trésor, les bordereaux d'envoi, les demandes de renseignements et les accusés de réception ; ainsi que les demandes de virments de gros montants.

Signature et paraphe de
M. Tony PEIGNE

2° M. Tony PEIGNE, Contrôleur principal des Finances Publiques 2ème classe , demeurant à Vouvray, le grand Ormeaux, est habilité à signer les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts de fonds et de valeurs, les déclarations de consignation, les assignations sur les postes comptables du département et hors département de ordres de paiement, les avis de visa divers, les chèques sur le Trésor, les bordereaux d'envoi, les demandes de renseignements et les accusés de réception ; ainsi que les demandes de virments de gros montants.

Dont acte rédigé sur trois pages,
Fait à Tours
L'an deux mille seize, le 1^{er} avril 2016.
La Comptable Publique ,
Chantal DEBLAIS